



observations du public

Mr THOMAS Vincent

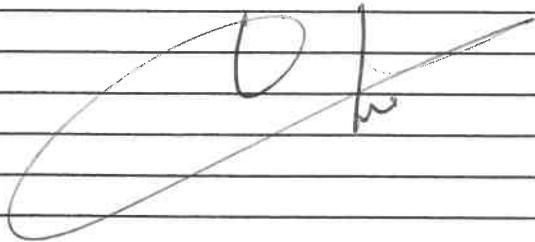
Propriétaire parcelles 1521 et 1522

je souhaitais limiter l'accès par une fermeture
afin d'interdire les déchets occasionnés par des personnes
qui se déplacent.

je souhaite également une réhausse du seuil
amont afin de limiter le transfert des emballages
dans le plan d'eau.

je souhaite savoir si je peux implanter une chalet
d'envi de 20m² sur la parcelle 1524 sur le
chemin R2 en dessous du seuil amont dont le
propriétaire fait plus de 30 m

Jour & 12 Juillet 2021 15h30





observations du public

Madame CHEYREYRE Sandrine Maire de la commune.
m'exprime à titre personnel
le conseil délibérera dans les prochaines semaines

A ma connaissance nous n'avons jamais eu les procès-verbaux de recollement de terrains par GSM, donc à qui encombe les entretiens de terrains ?
Je pense qu'il serait utile des croquis des levées
sur l'ensemble des parcelles du site en vue d'un bon entretien de l'ensemble notamment des berges et des seuils de crues.

Nous avons du refaire le seuil de crue n°3 à nos frais le 04 Mai 2021 pour un montant de 5070 euros.
Je souhaiterais que l'entretien soit efficace

Tigney le 12 juillet 2021 S. Cheyreyre

Voir si le seuil en amont répond au cahier des charges, qui en supporterai les frais

S. Cheyreyre